



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
D2026_14

L' an 2026 et le 20 Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Objet de la délibération
Délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (S.I.E.R.P)

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Melle VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARRE Sandrine à Mme DESFORGES Anne-Claire

A été nommé(e) secrétaire : M. PREBAY Nicolas

Date de la convocation

Objet de la délibération : **Délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (S.I.E.R.P)**

Date d'affichage

Le SIERP est le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers. Il s'agit d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui regroupe plusieurs communes pour gérer ensemble des compétences liées à l'électricité, notamment l'éclairage public.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne comme délégués au SIERP :

Monsieur Guillaume MORGEAT , en qualité de délégué titulaire,

Monsieur Nicolas PREBAY, en qualité de délégué suppléant

pour représenter la commune au sein du S.I.E.R.P

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
 Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 En mairie, le 30/03/2026
 Le Maire
 Delphine BRUCHET